

## Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 14 avril 1872

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 4 p. (22r, 23r, 24v, 25r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 14 avril 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45933>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 avril 1872](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)

Lieu de destination 28, rue Pigalle, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Sur un litige de propriété industrielle avec Salvetat. Sur un mémoire de Salvetat concernant l'émaillage par lequel ce dernier revendique l'antériorité d'invention d'émaux sur porcelaine et céramique sur les brevets de Godin : « Quand j'aurais cent fois la science et le mérite de Salvetat, quand j'aurais mille fois fait des découvertes dont il est incapable, je ne voudrais pas lui contester l'honneur d'avoir fait à Sèvres des applications analogues sur les terres cuites ou les porcelaines analogues à celles que j'ai faites [en] fonte. [...] Mais ce qui est certain, c'est que jamais Salvetat ni autre n'ont émaillé de cette façon ni fait de marbres sur fonte comme je l'ai fait. » Godin suggère à Coulon que la réponse à faire au mémoire de Salvetat relève moins du domaine du chimiste que de celui du légiste.

Notes Godin répond à la lettre que lui écrit Georges Coulon le 13 avril 1872 (Cnam FG 17 (2) c).

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Conflit](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Salvetat, Alphonse Louis \(1820-1882\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 26/01/2024

---

Guise 14 Avril 72. 22

Cher Monsieur Coulon,

Algéssez ce faites pour  
la mienne concernant le  
mémoire. Salvetat, mais il  
me semble qu'il y a moins  
de questions de chimie que de  
questions de faits dans ce  
mémoire. Je n'éleve aucun  
protestation à des découvertes  
céramiques, toutes les seules  
merites que je puis recon-  
naitre c'est d'avoir appli-  
quée à la pointe ce que dan-  
sant vain orgueil Salvetat  
n'eut revendiquer au profit  
de la porcelaine ou des  
poteries.

Ne perdez pas un seul  
instant de mme que si j'

pas une idée nouvelle suffisante dans l'application des diverses employés sur les faïences et les porcelaines pour être brevetable, et que si les produits nouveaux qui en résultent n'ont pas un caractère de nouveauté suffisante pour être valablement brevetés je ne pourrais soutenir la discussion.

Quand j'aurais fait faire la science et le mérite de Salvestat, quand j'aurais mille fois fait des démonstrations dont il est incapable, je ne voudrais pas lui contester le honneur d'avoir mis à l'épreuve des applications analogues sur les

terres cuites ou les porce-  
laines analogues à celles que j'ai faites  
jusqu'ici. Il se peut par exemple que  
l'on ait employé des couleurs  
sur des poteries en recours de  
procédés analogues à ceux qu'  
j'ai décrits pour faire la  
décoration des fontes sur  
émail appliqués par voie  
sèche. Mais ce qui est certain  
c'est que j'amus Salvetat  
ni autre n'ont imité de  
cette façon ni fait de  
maîtres sur fonte comme  
je l'ai fait.

Salvetat est un homme  
qui a des comptes à régler  
avec moi, et je ne sais  
pourquoi.

Votre très dévoué

Diderot

Je vous prie d'examiner  
ça, conformément à l'idée  
que j'exprime au commun  
ement de ma lettre, la  
réponse à faire au ministre.  
Salvetat n'est pas davantage  
du domaine de l'ingénierie qu'  
de celui du chimiste.

Les interprétations de  
Salvetat au sujet de mes  
brevets me semblent presque  
toujours en contradiction avec  
l'interprétation de la loi  
elle-même, car son opinion  
ne me paraît pas, du moins  
pour ce que j'en ai vu, liée  
à mon profit complètement  
debout l'application nouvelle  
de moyens connus pour  
l'obtenir. D'un résultat  
d'un produit industriel je  
bien bien compte que mes  
observations n'ont rien d'absolu.  
Je n'ai pas lu en entier le mémoire  
Salvetat.